



Conseil Municipal du 8 juin 2015 à 20 heures

RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

♦♦♦

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 29 mai 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CASSAGNE le 8 juin 2015 à vingt heures, sous la présidence de M. Philippe SOUQUET, Maire.

♦♦♦

En début de séance, il est demandé au conseil s'il est d'accord pour que soit rajouté à l'ordre du jour un point sur le **PEDT (Projet EDucatif Territorial) cantonal**. En effet, celui-ci est soumis à délibération et doit être déposé avant le 30 juin 2015 : ***le conseil municipal est pour rajouter ce point à l'ordre du jour à l'unanimité.***

La séance débute donc par le point portant sur le PEDT cantonal :

- Le Maire procède à la mise au vote du PEDT cantonal après l'avoir présenté. ***Le conseil après en avoir délibéré vote pour le PEDT cantonal tel que présenté, à l'unanimité.***

1 – Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal

- Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 7 avril 2015.
- Le Maire met au vote l'approbation du procès-verbal. ***Après en avoir délibéré, le conseil l'approuve à l'unanimité sous réserve des modifications à y apporter.***

2 – Création d'un poste d'agent technique en contrat d'avenir

- La création de ce poste a pour but de pallier au départ à la retraite de M. BRINGUÉ fin août 2015.
- Le Maire procède à la mise au vote de cette question ; ***Le conseil, après en avoir délibéré adopte à l'unanimité la création d'un poste en contrat d'avenir.***

3 – Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps complet et suppression du poste d'adjoint administratif de de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (29H/semaine)

- Le conseil est informé que le centre de gestion a accepté et entériné cette demande de création / suppression de poste. Il s'agit du poste de Mme PINTAT.
- Le Maire fait lecture du projet de délibération sur la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe titulaire à temps complet et la suppression du poste d'adjoint administratif de de 2^{ème} classe titulaire à temps non complet (29H/semaine). ***Après en avoir délibéré, le conseil l'adopte à l'unanimité.***

3 bis – Transfert de la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication électroniques

- Le conseil est informé du déroulement de ce schéma (en trois phases) et des délégations qu'il convient d'accorder. Le Maire procède à la mise au vote de ce transfert de compétence.
- ***Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité le transfert de la compétence pour l'établissement et l'exploitation d'infrastructures, de réseaux et de services de communication électroniques.***

**4 – Prestations d'action sociale : mise en place
Actualisation de la prime annuelle et congés exceptionnels**

- Il convient que le conseil prenne une délibération sur la mise en place de prestations d'action sociale et l'actualisation de la prime annuelle et congés exceptionnels pour les employés communaux.
- Le Maire fait lecture du projet de délibération et procède à sa mise au vote. ***Après en avoir délibéré, le conseil l'adopte à l'unanimité.***

5 – Subvention à l'association « Le Pré Commun » : décision modificative budgétaire

- L'association « Le Pré Commun » a demandé une subvention de la Mairie.
- La demande de subvention est mise au vote par M. le Maire et recueille 4 votes « contre », 4 abstentions et 4 votes « pour ». La voix du Maire étant prépondérante, ***la subvention est accordée.***